



## Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2012

DELIBERATION N° 09-2012/CCDS  
RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DES  
PERSONNELS COMMUNAUX AUPRES DE LA CCDS

L'an deux mil douze et le vingt-cinq janvier 2012 à dix huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

### Présents :

M. MADELEINE Jean-Claude, Président  
MM. PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MANGAL Daniel, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad,  
HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, MICHEL Alain  
Mmes Annick LEVEILLE, Cornélie SELLALIE Epse BOIS-BLANC, NADEAU Nadège, CARISTAN Lydie,  
**(Titulaires)**  
Mme TIJUS MAC LOREN Nadia **(Suppléant)**

**Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice**

### Titulaires absents :

MM. GABRIEL Jean-Christian, TORVIC Jean-Marie, CLET-COURAT France (excusée), CAMON Françoise

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable du Bureau en sa séance du 14 janvier 2012 ;  
Entendu l'exposé du rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** au Président de son rapport,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la mise à disposition à temps partagé pour une durée de 6 mois, au profit de la CCDS, des agents des communes de Kourou, Saint-Elie et Sinnamary. Il est précisé que la CCDS versera les indemnités forfaitaires à chaque agent. Cette dépense sera imputée au budget de la CCDS.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

### Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 14
- Pour : 14
- Contre : 00
- Abstention(s): 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 janvier 2012  
Pour extrait et certifié conforme

**Le Président,**

**Jean-Claude MADELEINE**

